

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313**27 juin 1996****SOMMAIRE**

ABN-Amro Funds Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembourg-Kirchberg	page 14983	Micaboul Holding, Luxembourg	14994
ABN-Amro Interest Growth Fund Investment Advisory (Luxembourg) S.A., Luxembg-Kirchberg	14984	Multinational Automated Clearing House S.A., Bertrange	14994, 14996
ABN Amro Luxembourg Investment Management S.A., Luxembourg-Kirchberg	14984	N.H.P. (International) S.A., Luxembourg	14997
Actar International S.A., Luxembourg	14984, 14985	(The) Nisshin Fire Investment (Europa) S.A., Luxembourg	14979
Air-Com S.A., Luxembourg	15008	Nouvelle Soluger, S.à r.l., Luxembourg	14992
Alliance Santé Participations S.A., Luxembourg	15016	Novilux S.A., Luxembourg	14997
Alliance Santé S.A., Luxembourg	15008	Omegaphi S.A., Luxembourg	14997
Alrest, S.à r.l., Luxembourg	15015	Omnimu International S.A., Luxembourg	14998
A.L.S.A., Laufzeitfonds 31.3.1996	14985	Optimum Advisory S.A., Luxembourg	14997
Ambo S.A., Luxembourg	15016	Palca Investments S.A., Luxembourg	15000
America Plus, Luxembourg	15007	Panno, S.à r.l., Luxembourg	14998
Arcado, S.à r.l., Niederanven	14986	Paro S.A.H., Howald	14999, 15000
A & V Investments S.C.I., Luxembourg	15016	PFA Pension Luxembourg S.A., Luxembourg	15001
(Nico) Backes, S.à r.l., Schuttrange	15014, 15015	Phoenix Innovation Associates, S.à r.l., Luxembg	15001
Bank of Boston S.A., Luxembourg	15017	Pianon S.A., Strassen	15001
Banque Leu (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15017	Piebon International S.A., Luxembourg	15003
Bebes-Poussins, S.à r.l., Luxembourg	15018	Piebon S.A., Luxembourg	15002
Beim Franco, S.à r.l., Senningerberg	15018, 15019	Pole S.A., Luxembourg	15002
Benedu Holding S.A., Luxembourg-Strassen	15016, 15017	Postpankki Capital Fund Management Company S.A., Luxembourg	15001, 15002
Berthold Benzkirch, GmbH, Betzdorf	15018	(La) Poya S.A., Luxembourg	14991
(Le) Bourdonnais Immobilier S.A., Luxembourg	14991	Prolifin S.A., Luxembourg	15003
Bupanel, S.à r.l., Bertrange	14988	R.A.L. Holding S.A., Luxembourg	15004
Business Technology Services, S.à r.l., Kopstal	15020	RB Patrimonium, Luxembourg	15004
Calcipar S.A., Luxembourg	15020, 15021	Rofe, S.à r.l., Luxembourg	15003
Carima S.A.H., Luxembourg	15015	Roma S.A., Munsbach	15004
Cartesian Fund, Luxembourg	15021	Roscoff Holding S.A., Luxembourg	14996
Casket Holding S.A., Luxembourg	15008	Royale Belge Investissements, Luxembourg	15005
CEDIF S.A., Compagnie Européenne de Développement Industriel et Financier S.A., Luxbg-Strassen	15022	Royale UAP S.A., Luxembourg	15005
Centre Commercial de Soleuvre S.A., Soleuvre	15021	Royal Finance S.A., Luxembourg	15004, 15005
Coeba S.A., Bereldange	15019	Sical Holding S.A., Luxembourg	15002
Comed S.A., Luxembourg	15021	Sinabe S.A., Luxembourg	15004
Compagnie Immobilière du Virais S.A., Luxembg	15022	Société Civile Immobilière Anfin, Junglinster	14985
Compagnie Transmaritime d'Investissements S.A., Senningerberg	15022	Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg	15000
Copain Holding S.A., Luxembourg	15022, 15023	Société pour la Recherche Scientifique S.A., Luxbg	15005
Corinvest Holding S.A., Luxembourg	15024	Sogecofi S.A., Luxembourg	15006
Credis Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembourg	15023, 15024	Space Operation S.A., Luxembourg	15007
Dymair International S.A., Luxembourg	15010	Spartex S.A., Luxembourg	15006
EUPA, European Union for the Protection of Animals, A.s.b.l., Zürich	14982	Stevordia S.A.	15008
Fondation de Recherche Cancer et Sang, Etablissement d'utilité publique	14988	Surfid et Associés S.A., Luxembourg	15006, 15007
Kowa S.A., Luxembourg	14990	Swissca MM Funds Management Company S.A., Luxembourg	14978
Lena S.A., Luxembourg	14992	Tanklux S.A., Mertert	14978
LFM Emerging Markets Capital Fund, Sicav, Strassen	14992	Teresa S.A., Luxembourg	14978
Longruelle Holding S.A., Luxembourg	14993	Transports Internationaux C. Lentz, Luxembourg	14980
Lux-Kontor, S.à r.l., Munsbach	14991	Trisagis S.A., Luxembourg	14978, 14979
Marbrerie Boost, S.à r.l., Niederanven	14990	Try-Com S.A., Luxembourg	14979
Marketing Promotion Holding S.A., Luxembourg	14993	Umweltschutztechnik Luxembourg, GmbH, Luxembourg	14979, 14980
Mast Consult, S.à r.l., Munsbach	14992	Unicolan, S.à r.l., Grevenmacher	14978
Matese, S.à r.l., Luxembourg	14990, 14991	Urbaninvest S.A., Luxembourg	14982
Mato S.A., Luxembourg	14994	Virtual Tectonics S.A., Luxembourg	14980
Megavest S.A., Luxembourg	14993	Voxtron Holdings S.A., Luxembourg	14980, 14981
		Wellington Management Company S.C.A., Luxbg	14983

SWISSCA MM FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 février 1996

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} avril 1996 de Luxembourg, 11, rue Aldringen, à Luxembourg, 1, place de Metz.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Mandataire

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13401/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

TANKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert.

R. C. Luxembourg B 8.140.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(13402/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

TERESA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.614.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange, président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signature.

(13403/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

UNICOLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6719 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 41.670.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(13411/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

TRISAGIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 28.987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13406/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

TRISAGIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 28.987.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui a eu lieu à Luxembourg, le vendredi 29 mars 1996 à 10.00 heures*

- les comptes au 31 décembre 1995 sont approuvés à l'unanimité;
- l'assemblée, par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987, décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes subies au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 1995 dépassent 50 % du capital émis;
 - la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Peter J. Wentzel est acceptée avec effet au 29 mars 1996. Monsieur Peter J. Graylin, «Master of Laws», résidant 19, rue des Franciscaines, L-1539 Luxembourg, et nommé administrateur avec effet au 29 mars 1996;
 - le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Rory C. Kerr et Monsieur Steven Georgala ainsi que celui du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour extrait conforme
R.C. Kerr
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13407/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

THE NISSHIN FIRE INVESTMENT (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 25.741.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg on April 16th, 1996, vol. 478, fol. 47, case 7, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés from Luxembourg, on April 17th, 1996.

ALLOCATION OF RESULTS

- Loss brought forward	USD	(2,261,294.62)
- Profit for the financial year	USD	1,312,623.31
- Loss to be carried forward	USD	(948,671.31)

As for publication in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 12th, 1996.

Signature.

(13404/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

**TRY-COM S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGIC POWER S.A.).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 37.964.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Signature.

(13408/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

UMWELTSCHUTZTECHNIK LUXEMBOURG, GmbH.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 44, rue Demy Schlechter.
R. C. Luxembourg B 39.100.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(13409/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

UMWELTSCHUTZTECHNIK LUXEMBOURG, GmbH.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 44, rue Demy Schlechter.
R. C. Luxembourg B 39.100.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(13410/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX C. LENTZ.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 23.718.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(13405/678/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

VIRTUAL TECTONICS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12. April 1996

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

1. den Austritt der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Jürgen Ziessnitz, wohnhaft in Kornwestheim (Deutschland), Herrn Christian Bruck, wohnhaft in Luxemburg, und Frau Edith Ziessnitz, wohnhaft in Kornwestheim (Deutschland), zu akzeptieren;
2. zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern, Frau Toni Shimura, wohnhaft in Massachusetts (U.S.A.), Frau Mary Sharon Webb, wohnhaft in Massachusetts (U.S.A.), Herrn Dr. Herbert Falter, wohnhaft in Aachen (Deutschland), und Herrn Dr. Michael Gotzens, wohnhaft in Düsseldorf (Deutschland), zu wählen;
3. den Austritt des Kommissars, Herrn Kai Ziessnitz, wohnhaft in Kornwestheim (Deutschland), zu akzeptieren und als neuen Kommissar die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROTRUST S.A., mit Sitz in Luxemburg, zu wählen;
4. die Verwaltungsratsmitglieder und den Kommissar für ihre letzte Amtsperiode zu entlasten;
5. den Sitz nach 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, zu verlegen.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13414/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 49.049.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOXTRON HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, rue des Girondins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.049.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Reinald Loutsch, juriste, demeurant à Aubange (Belgique).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon/France.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent mille (400.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs luxembourgeois à six millions deux cent mille (6.200.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire pour leur valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, jouissant des

mêmes droits et avantages que les actions existantes, ce faisant un apport total de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois.

2. Souscription et libération des quatre cents (400) actions nouvelles par OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent mille (400.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs luxembourgeois à six millions deux cent mille (6.200.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, ce faisant un apport total de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée aux fins des présentes par Messieurs Johan Dejans et Reinald Loutsch, préqualifiés,

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire au prix préindiqué.

Les autres actionnaires tels que figurant à ladite liste de présence, ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été prouvé à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les quatre cents (400) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire pour leur valeur nominale avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, de sorte que le montant de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à six millions deux cent mille (6.200.000,-) francs luxembourgeois, représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, R. Loutsch, D. Sabbatucci, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 89S, fol. 6, case 11. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

R. Neuman.

(13415/226/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 49.049.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

(13416/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

URBANINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.932.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour URBANINVEST S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(13412/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

URBANINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.932.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 13 juin 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange;
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes
Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour URBANINVEST S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13413/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

EUPA, EUROPEAN UNION FOR THE PROTECTION OF ANIMALS,
Association sans but lucratif de droit luxembourgeois.

Secrétariat: CH-8060 Zürich, Postfach 150.

AUFLÖSUNG

*Auszug aus dem Protokoll der letzten Generalversammlung vom 11. November 1995
am Sitz der LIGUE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX in Luxembourg*

1) Bericht der Revisionsstelle:

Herr Zuang, Revisor der EUPA, hat die Konten geprüft.

Er verliest den Revisionsbericht:

«Les soussignés Luss Bildgen, dans sa fonction de vice-président / trésorier, et Arno Zuang, dans sa fonction de réviseur aux comptes, certifient qu'en ce 10 novembre 1995, les sommes prémentionnées se trouvaient aux deux comptes respectifs et que les dépenses de 1989 à 1995 sont attestées par des pièces justificatives.

Signé: L. Bildgen, A. Zuang.»

2) Abnahme von

1 - Geschäftsbericht 1994 / 1995

2 - Jahresrechnungen 1994 / 1995.

Der Tätigkeitsbericht für die Jahre 1994 und 1995 wird - unter bester Verdankung an den Präsidenten - gutgeheißen, ebenso - mit bestem Dank an Herrn Bildgen - der Kassenbericht vom 31. Dezember 1989 bis 10. November 1995.

3) Entlastung der Organe

1 - Vorstand

2 - Revisionsstelle.

Nach Würdigung der Arbeit des Vorstandes und der Revisionsstelle wird der Entlastung der Vorstandsmitglieder und hierauf des Revisors einstimmig zugestimmt.

4) Antrag zur Auflösung der EUPA und Auftragserteilung zur Löschung bis 31. Dezember 1995.

Der Präsident erläutert nochmals die Gründe, die bereits im eben genehmigten Tätigkeitsbericht der Jahre 1994 und 1995 angeführt worden sind, weshalb er sich gezwungen sieht, die Auflösung der EUPA zu beantragen. Nach Voten der Enttäuschung und des Bedauerns wird einstimmig beschlossen, die EUPA auf den 1. Januar 1996 aufzulösen und im entsprechenden Register zu löschen.

Herr Arno Zuang wird beauftragt, sämtliche erforderlichen Schritte bei den luxemburgischen Behörden und Herr Lucien Bildgen bei der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG vorzunehmen, so daß die Auflösung und Löschung der EUPA termingericht vollzogen sein wird.

5) Beschlußfassung betr. Zuwendung des allfällig verbleibenden Vermögens der EUPA an eine Tierschutz-Organisation

Auf Anträge der Herren Bildgen und Zuang wird einstimmig beschlossen, das restliche Geld nach Bezahlung noch ausstehender Rechnungen und allfälliger Steuern und nach Begleichung der Tagegelder gemäß Beschluß der Generalversammlung der EUPA vom 4. Dezember 1993 die Bankkonten zu saldieren und das restliche Guthaben der Luxemburger Tierschutzliga zukommen zu lassen, dies als Ausgleich für Miete eines Büros als Sitz der EUPA in Luxemburg während all den Jahren ihres Bestehens.

Luxemburg, den 19. März 1996.

Für gleichlautenden Auszug
J. Mosar
Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1996, vol. 478, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13419/271/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.290.

Le bilan au 31 décembre 1995 de WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY S.C.A. a été enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 17, case 5, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, avril 1996.

STATE STREET BANK
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(13417/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

WELLINGTON MANAGEMENT COMPANY S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.290.

Faisant suite à l'assemblée générale du 21 mars 1996, la composition de la gérance et du conseil de surveillance de la société sont les suivants:

Gérant

Ronald Strunck.

Conseil de surveillance

Stephen M. Pazuk;

Robert W. Doran;

Mary Ann Tynan.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, avril 1996.

STATE STREET BANK
LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13418/051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ABN-AMRO FUNDS INVESTMENT ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.163.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Signature.

(13445/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

**ABN-AMRO INTEREST GROWTH FUND INVESTMENT
ADVISORY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.164.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Signature.

(13446/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ABN AMRO LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg-Kirchberg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.329.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Signature.

(13447/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13448/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13449/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13450/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13451/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 9 avril 1996 que le mandat des organes sociaux sortants a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2001.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13452/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.3.1996.
(WKN 972 689).

AUFLÖSUNG

Am 31. März 1996 endete gemäß Artikel 25 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.3.1996.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt DEM 98,60. Die im Geschäftsjahr 1995/96 angefallenen Nettoerträge belaufen sich auf DEM 5,10 je Anteil; sie werden ab dem 1.4.1996 gegen Vorlage des Coupons Nr. 2 an die Anteilinhaber ausgeschüttet.

Anteilinhaber können ab dem 1.4.1996 über die Depotbank (ggf. unter Einbeziehung der Zahlstellen)

VEREINSBANK INTERNATIONAL S.A.

38-40, avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Großherzogtum Luxemburg,

gegen Rückgabe der Anteile und Vorlage des Coupons Nr. 2

die Auszahlung des Liquidationserlöses / Ausschüttungsbetrages verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses / Ausschüttungsbetrages für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgt durch den DEUTSCHEN KASSENVEREIN.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13453/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANFIN.

Siège social: Junglinster, 44, rue des Cerises.

I. Les associés constatent que les cessions de parts survenues en date du 27 décembre 1995 ont été dûment acceptées par tous les associés conformément à l'article 7 des statuts.

II. Les nouveaux associés décident de modifier les statuts de la SCI pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANFIN.

Art. 4. Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision du gérant.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent mille LUF (1.200.000,-), divisé en mille deux cents parts (1.200) de mille LUF (1.000,-) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- à Madame Claudine Gengler, préqualifiée, mille cent parts sociales	1.100
2.- à Monsieur Paul Laplume, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: mille deux cents parts sociales	1.200

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du conseil ou des associés.

Les intérêts courent à dater de l'appel des fonds ou apports.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité, d'année en année, lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social; en cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui représentera la société dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un gérant nommé et révocable par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Toutefois, aucune acquisition ou aliénation d'immeubles ne pourra être réalisée sans le consentement des trois quarts des parts sociales.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature du gérant.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les pertes sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le premier vendredi du mois d'avril pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications aux statuts doivent être décidées par les trois quarts des voix des associés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

III. A l'unanimité, les associés rappellent à la fonction de gérant, Madame Claudine Gengler, demeurant à Junglinster.

IV. Le siège social est établi à Junglinster, 44, rue des Cerises.

Junglinster, le 28 décembre 1995.

C. Gengler

P. Laplume

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 53, case 6. – Reçu 12.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13421/507/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ARCADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Alphonse Schlink, commerçant, demeurant à L-5480 Wormeldange, 87, rue Principale,
2. Madame Charlotte Klemm, sans état, épouse de Monsieur Guy Bernardin, demeurant à L-6944 Niederanven, 16, rue Dicks.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARCADO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la vente d'articles électriques, de cadeaux souvenirs et de gadgets.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Alphonse Schlink, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Charlotte Bernardin-Klemm, cinquante parts sociales	50
Total des parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de vente de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

En cas de cession de parts, la valeur correspond à la valeur comptable.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou, à défaut, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales. Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Madame Ruth Apel, indépendante, épouse de Monsieur Alphonse Schlink, demeurant à L-5480 Wormeldange, 87, rue Principale, est nommée gérante technique de la société;

2) Madame Charlotte Bernardin-Klemm, prénommée, est nommée gérante administrative de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

Elles peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Schlink, C. Klemm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 90S, fol. 25, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 avril 1996.

P. Bettingen.

(13422/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Appareils et équipements	2.150.623	Capital	18.640.421
Réalizable et disponible	16.489.798		
	<u>18.640.421</u>		<u>18.640.421</u>

ETATS DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1995

Dons et autres allocations au 31 décembre 1994 . . .	14.763.896
Dons particuliers en 1995	9.002.995
Dons d'organismes et autres	776.600
Remboursement de frais	5.695.909
Intérêts bancaires	429.248
Total	<u>30.668.648</u>
Dépenses en 1995	- 14.178.850
Dons et autres allocations au 31 décembre 1995 . . .	<u>16.489.798</u>

Conseil d'administration au 31 décembre 1995

- Monsieur Mario Dicato, médecin, Mamer, président;
 - Monsieur Joseph Freilinger, psychologue, Luxembourg;
 - Monsieur François Hentges, médecin, Strassen, vice-président,
- tous de nationalité luxembourgeoise.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13420/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

BUPANEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Patricia Zellweger, commerçante foraine, épouse de Monsieur Ion Agurasti, demeurant à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs;
2. Monsieur André Zellweger, commerçant forain, demeurant à L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs;
3. Monsieur Ion Agurasti, chômeur, demeurant à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BUPANEL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la vente de jouets, d'articles de fausse-bijouterie, ainsi que l'exploitation d'un appareil «Polaroid» et la vente d'articles de démonstration, d'articles de confiserie, de saucissons et de boissons, aux foires et marchés.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Patricia Zellweger, préqualifiée, quarante-sept parts sociales	47
2) Monsieur André Zellweger, commerçant forain, demeurant à L-8053 Bertrange, 15, rue des Champs, six parts sociales	6
3) Monsieur Ion Agurasti, préqualifié, quarante-sept parts sociales	47
Total des parts sociales:	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de vente de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

En cas de cession de parts, la valeur correspond à la valeur comptable.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales. Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Madame Patricia Zellweger, commerçante foraine, épouse de Monsieur Ion Agurasti, demeurant à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs, est nommée gérante unique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant unique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Zellweger, A. Zellweger, I. Agurasti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 90S, fol. 24, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 avril 1996.

P. Bettingen.

(13423/202/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

KOWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.755.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 10 avril 1996, a constaté la libération intégrale du capital social de la société par la libération du solde qui restait à libérer, s'élevant à USD 1.708.906,73.

Le capital souscrit libéré est donc de USD 73.275.000,00

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13332/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MARBRENERIE BOOST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 2, rue de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 48.700.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.
Signature

(13346/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MATESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.
Signature

(13349/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MATESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(13350/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MATESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(13351/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LA POYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.783.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 26 janvier 1996 que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de M. Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a d'autre part élu M. Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadbredimus, comme directeur de la société.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.

Trust Company

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13336/699/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LE BOURDONNAIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.922.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 avril 1996 que Monsieur Willy Hein, promoteur immobilier, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Gerty Thomé-Marter, démissionnaire, le vote quant à son élection définitive étant soumis à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 9 avril 1996.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13337/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LUX-KONTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(13344/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.600.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (68.915,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature.

(13338/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.873.

Il résulte de la dernière réunion du Conseil d'Administration que:

Le Conseil d'Administration a nommé provisoirement Messieurs J. Ubas et W. Geys membres du Conseil d'Administration, en remplacement de Messieurs J. Huisman, P. Lindeboom et O. Van den Broek, administrateurs démissionnaires. Ces modifications prendront effet au 1^{er} janvier 1996.

La nomination de Messieurs J. Ubas et W. Geys sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée d'actionnaires.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

Pour réquisition - modification

Pour la société

Signature

Un mandataire

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la SICAV LFM EMERGING MARKETS CAPITAL FUND est à ce jour composé comme suit:

Johannes M.A. Yntema, Président,
Jan H.W. Beunderman,
Floris Elias,
Jan Ubas,
Walter Geys.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13339/062/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MAST CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 26.743.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Signature.

(13348/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

NOUVELLE SOLUGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1533 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(13360/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

LONGRUELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.615.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 26 janvier 1996 que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de M. Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a d'autre part élu M. Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadbredimus, comme directeur de la société. Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.
Trust Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13341/699/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MARKETING PROMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.029.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 1996 tenue au siège social de la société

L'assemblée a décidé:

- a) d'accepter la mise à disposition du mandat d'administrateur de Madame Elise Grace Gibson, demeurant à Guernsey (Channel Islands), et d'élire comme nouveau administrateur, Monsieur Marcel Hilbert, demeurant à Sandweiler;
b) de donner décharge entière à l'administrateur sortant.

Le Bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13347/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MEGAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.373.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour MEGAVEST S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(13354/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MEGAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.373.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 4 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour MEGAVEST S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13355/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MATO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.844.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 26 janvier 1996 que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de M. Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a d'autre part élu M. Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadbredimus, comme directeur de la société.
Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.
Trust Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13353/699/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MICABOUL HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 14.117.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 1995

L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateur:

- 1) Patrick Rochas, administrateur de sociétés, domicilié à Luxembourg,
 - 2) Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, domicilié à Luxembourg,
 - 3) Karl Heinrich Oechslin, gérant de sociétés, domicilié à Ingelsteinweg, 27, CH-4143 Dornach,
- en lieu et place de Messieurs Joao Lencastre, Manuel Cordo Boullosa et Madame Pérégrina Alves Caetano.

L'Assemblée réélit comme Commissaire aux comptes:

- STG - COOPERS & LYBRAND, Bâle.

Le mandat d'administrateurs et du Commissaire ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 1996.

Signature
Administrateur

(13356/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.990.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the first of February.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hugo Mahieu, employé privé, residing in Luxembourg,

acting in the capacity of special agent of the Board of Directors of MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, a société anonyme, having its registered office in Bertrange, and entered in the company register in Luxembourg, section B under number 31.990, established in accordance with a notarial deed dated 26th October, 1989, published in the Mémorial C, number 99 on 28th March, 1990,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at its meeting as of 16th November, 1995.

A certified extract of the minutes of said meeting shall remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in the said capacities, has requested the attesting notary public to record the following declarations and statements:

1. The subscribed capital, the authorized capital and the conditions for new share issues are recorded in article five of the articles of incorporation as of 24th May, 1995, published in the Mémorial C, number 323 as of 14th July, 1995.

2. In execution of the authority given to it by said article five, the Board of Directors, at its meeting on 16th of November, 1995, has resolved to raise the share capital by seventy-five million (75,000,000.-) Luxembourg francs, so as to increase it from the amount of two hundred and seven million (207,000,000.-) Luxembourg francs, two hundred eighty-two million (282,000,000.-) Luxembourg francs, by the issue at par value of seventy-five thousand (75,000) new shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, to be paid up in cash as follows by the following subscriber, which the Board of Directors accepted:

- MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg, having its registered office in Bertrange, 75, route de Longwy,

which subscribed to all seventy-five thousand (75,000) new shares and paid them entirely up in cash, being an amount of seventy-five million (75,000,000.-) Luxembourg francs, pursuant to a declaration of subscription dated as of 4th December, 1995, which remains annexed to the present deed.

The other shareholders, being

- KINNEVIK BV, a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Westblaak 79, 3012 KE Rotterdam, has waived to its preferential subscription right, pursuant to a waiver, dated as of 13th December, 1995, which remains annexed to this deed;

- INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, a company established under the laws of Sweden, having its registered office at Skeppsbron 18, Stockholm, Sweden, has waived to its preferential subscription right, pursuant to a waiver, dated as of 17th January, 1996, which remains annexed to this deed; and

- DIGITAL EQUIPMENT HOLDING BV, a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office at St. Tennismolenweg 15, Nijmegen (Netherlands), has waived its preferential subscription right, pursuant to a waiver, dated as of 6th December, 1995, which remains annexed to this deed.

The Board of Directors has furthermore conferred upon Mr Hugo Mahieu, prementioned, all powers necessary in order to appear before the notary, to establish the realization of this capital increase and to amend article five of the articles of incorporation in conformity with the realization of this increase in capital.

It was certified to the Company as well as to the undersigned notary, that the seventy-five thousand (75,000) new shares have been paid entirely up in cash, so that the amount of seventy-five million (75,000,000.-) Luxembourg francs was as per 1st December, 1995, credited to an account of the company, as was proved to the undersigned notary, who certifies it on hand of a certificate dated as of 10th January, 1996, given by BANQUE INVIK S.A., a corporation having its registered office in Luxembourg, which remains annexed to this deed.

3. Following the accomplishment of this subscribed share capital increase, the first paragraph of article five of the articles of incorporation has therefore been modified and now reads as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two hundred and eighty-two million (282,000,000.-) Luxembourg francs, divided into two hundred and eighty-two thousand (282,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs per share.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight hundred and fifty thousand (850,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

In witness whereof, concluded in Luxembourg, day, month and year as above.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hugo Mahieu, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.990, constituée suivant acte notarié du 26 octobre 1989, publié au Mémorial C, numéro 99 du 28 mars 1990,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 novembre 1995.

Un extrait conforme du procès-verbal de ladite réunion restera annexé aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts, tel que modifié suivant acte notarié du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 323 du 14 juillet 1995.

2. En exécution des pouvoirs lui conférés par l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 16 novembre 1995, d'augmenter le capital social de soixante-quinze millions (75.000.000.-) de francs luxembourgeois, pour le porter de deux cent sept millions (207.000.000.-) de francs luxembourgeois, à deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000.-) de francs luxembourgeois par l'émission à la valeur nominale de soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune, à libérer en numéraire comme suit par le souscripteur suivant, que le Conseil d'Administration a accepté:

- MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Bertrange, 75, route de Longwy,

qui a souscrit toutes les soixante-quinze mille (75.000) actions nouvelles et les a libérées intégralement en numéraire, ce faisant un montant de soixante-quinze millions (75.000.000.-) de francs luxembourgeois, suivant déclaration de souscription datée du 4 décembre 1995, qui restera annexée aux présentes.

Les autres actionnaires, à savoir:

- KINNEVIK BV, une société établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Westblaak 79, 3012 KE Rotterdam (Pays-Bas),
a renoncé à son droit de souscription préférentiel, suivant déclaration de renonciation datée du 13 décembre 1995, ci-annexée; et
- INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, une société établie sous les lois de Suède, ayant son siège social à Skeppsbron 18, Stockholm/Suède,
a renoncé à son droit de souscription préférentiel, suivant déclaration de renonciation datée du 17 janvier 1996, ci-annexée; et
- DIGITAL EQUIPMENT HOLDING BV, une société établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à St. Tennismolenweg 15, Nijmegen (Pays-Bas),
a renoncé à son droit de souscription préférentiel, suivant déclaration de renonciation datée du 6 décembre 1995, ci-annexée.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Monsieur Hugo Mahieu, préqualifié, à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

Il a été prouvé à la société et au notaire instrumentant, que les soixante-quinze (75.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de soixante-quinze millions (75.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouvait au 1^{er} décembre 1995 crédité sur un compte de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat daté du 10 janvier 1996, émis par BANQUE INVIK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ci-annexé.

3. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à huit cent cinquante mille (850.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Mahieu, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1996, vol. 89S, fol. 15, case 11. – Reçu 750.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

R. Neuman.

(13357/226/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 31.990.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

R. Neuman.

(13358/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 39.354.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1995, vol. 478, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (3.314.046,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1995.

Signature.

(13383/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

N.H.P. (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.036.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société N.H.P. (INTERNATIONAL) S.A. qui s'est tenue en date du 15 avril 1996 au siège social que:

Monsieur Graham J. Wilson ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, nommé en remplacement de Monsieur Wilson, ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Wilson seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13359/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

NOVILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.736.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signature.

(13361/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

OMEGAPHI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.966.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signatures.

(13362/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

OPTIMUM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.472.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- CONEMARA INTERNATIONAL Ltd, société établie sous les lois de la République d'Irlande, avec siège social à Dublin (Irlande),

ci-après désignée par «le comparant»,

ici représentée par Monsieur Luc Gregoire, sous-directeur de banque, demeurant à Eghezée (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mars 1996, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- La société anonyme OPTIMUM ADVISORY S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.472, a été constituée suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 75 du 25 février 1994.

- Le capital social est fixé à trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

- Le comparant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société.

- Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

- de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
 - de désigner le comparant comme liquidateur.
 - Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence, l'activité de liquidation est terminée, et que
 - tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.
- Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.
- En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.
 - Comme conséquence de ce qui précède, les actions nominatives représentant le capital social de la société, ont été annulées par oblitération au registre informatique des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.
 - Les livres et documents de la société seront conservés à l'adresse de l'ancien siège social de la société, à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, étet et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Grégoire, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

R. Neuman.

(13364/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

OMNIMU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.764.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Signature.

(13363/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PANNO, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 20.779.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les associés de la société à responsabilité limitée PANNO, en liquidation, avec siège social à Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 20.779, à savoir:

- | | |
|--|----|
| 1. Monsieur René Grenier, administrateur de sociétés, demeurant à Bolinne (Belgique), représenté aux fins des présentes par Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bolinne (Belgique), le 26 mars 1996, ci-annexée | 49 |
| détenant quarante-neuf parts sociales | |
| 2. Monsieur Aloyse Scherer jr, préqualifié, agissant en son nom personnel, | |
| détenant une part sociale | 1 |
| Total: cinquante parts sociales | 50 |
- de dix mille (10.000,-) francs chacune, représentant le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- 1) Une assemblée générale extraordinaire documentée par le notaire intrumentant, en date du 30 septembre 1992, publiée au Mémorial C, numéro 152 du 8 avril 1993, a décidé la dissolution anticipée de la société et prononcé sa mise en liquidation.

La même assemblée générale, a désigné comme liquidateur, Monsieur René Grenier, préqualifié.

2) Une assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 26 février 1996 a pris connaissance du rapport du liquidateur et désigné comme commissaire de contrôle de la liquidation, Monsieur Aloyse Scherer jr, préqualifié.

3) Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils adoptent le rapport du commissaire aux comptes.

Ils approuvent la gestion du liquidateur et les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Ils donnent séparément décharge pleine et entière à l'ancien gérant de la société, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Ils décident que les livres sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société au L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

Ils prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister.

Frais

Le montant des frais afférents à ce qui précède est estimé à environ quinze mille francs (15.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des associés, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scherer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 90S, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

R. Neuman.

(13366/226/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.366.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARO S.A., ayant son siège social à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.366, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 586 du 9 décembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été valablement convoquée pour le 12 février 1996, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte (du même jour) (N° 140/1996 de son répertoire) reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur, au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, représentatives de l'intégralité du capital social de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), seulement 2 (deux) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, numéro 77 en date du 13 février 1996 et numéro 105 en date du 29 février 1996;
 - au journal «Luxemburger Wort» du 13 février 1996 et du 29 février 1996;
 - au journal «Tageblatt» en date du 13 février 1996 et en date du 29 février 1996;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Howald et modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «Le siège de la société est établi à Howald.»
2. Modification à apporter à la composition du Conseil d'Administration.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten et de modifier par conséquent l'article 3 alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Howald.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Herbert Weynand de son poste d'administrateur et ceci avec effet de ce jour, le 18 mars 1996; l'assemblée lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouvel administrateur de la société:

Madame Mariette Wenkin, sans état particulier, demeurant à L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Madame Mariette Wenkin, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 89S, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

M. Elter.

(13367/210/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1508 Howald, 7, rue Jos Felten.

R. C. Luxembourg B 45.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 1996.

M. Elter.

(13368/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.058.

Les bilans et annexes au 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signature.

(13365/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

SNCI
SOCIETE NATIONALE DE
CREDIT ET D'INVESTISSEMENT
G. Schmit
Président de la SNCI

(13390/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 52, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(13369/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Il résulte de décisions de l'assemblée générale ordinaire de la société PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., tenue le 15 avril 1996:

- qu'il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs;

- que sont nommés administrateurs:

1) André Lublin, administrateur-délégué, actuaire, résidant à Copenhague,

2) Andreas Kühle, administrateur, chef actuaire, résident à Copenhague,

3) Finn Scheibye, Chef comptable, résident à Copenhague;

- qu'est nomméE réviseur:

ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, ayant leur siège social à L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

Le mandat des administrateurs et du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13370/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PHOENIX INNOVATION ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 43.775.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 53, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1996.

Signature.

(13371/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PIANON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

Il résulte d'une lettre du 11 mars 1996 adressée à la PIANON S.A., Strassen, et d'une copie adressée à la B.G.L. Strassen que Madame A. Pianon-Decker a démissionné en sa qualité d'administrateur auprès de cette firme avec décharge de ses fonctions.

Capellen, le 16 avril 1996.

A. Pianon-Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13372/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

POSTPANKKI CAPITAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.416.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

(13376/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

POSTPANKKI CAPITAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 27.416.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 1996
de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 13 mars 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

– de reporter le résultat de l'exercice 1995, après avoir payé, en date du 29 mars 1996, un dividende d'un montant total de LUF 2.500.000,- aux actionnaires de la société;

– de ratifier:

* la démission, en date du 12 avril 1995, de M. Jarmo Niemi en tant qu'administrateur de la société,

* la démission, en date du 1^{er} janvier 1996, de MM. Burmeister et Inha en tant qu'administrateurs de la société,

* la cooptation, en date du 1^{er} janvier 1996, de MM. Jussi Osola et Ari Häll en tant qu'administrateurs de la société en remplacement de MM. Burmeister et Inha, démissionnaires;

– de réélire Madame Susanna Miekko-Ojja, Messieurs Axel Benkner, Erkki Kyläkoski, Ilari Härkonen, Kimme Laaksonen, Jussi Osola et Ari Häll en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;

– de réélire la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en 1997.

Luxembourg, le 13 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13377/005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PIEBON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.319.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 26 janvier 1996 que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de M. Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 1996 et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a d'autre part élu M. Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadtbredimus, comme directeur de la société.
Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.
Trust Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13373/699/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

POLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.319.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

Signature.

(13375/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.415.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

SICAL HOLDING S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

(13388/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.320.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 26 janvier 1996 que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de M. Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 1996 et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée a d'autre part élu M. Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadtbredimus, comme directeur de la société.
Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.
Trust Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13374/699/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

PROLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.047.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 1996, Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange, a été nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Edward Bruin, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour PROLIFIN S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13378/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROFE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 61, rue du Fort Neipperg.

Assemblée générale extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq mars, les associés de la société à responsabilité limitée ROFE, avec siège social au 61, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Francelina Ferreira Dos Santos, sans état, demeurant à L-4919 Bascharage, 15, rue de l'Ecole, déclare céder à Monsieur Pietro Frazzetta, ouvrier, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 42 rue du Brill, cent quatre-vingt-dix parts sociales (190) au prix de mille francs (1.000,-) chacune.

Le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations, attachés aux parts sociales présentement cédées; le cessionnaire déclare connaître la situation financière de la société.

2.- Monsieur Rocco Spagnuolo, gérant administratif, demeurant à L-4038 Esch-sur-Alzette, 1, rue Boltgen, déclare céder à Monsieur Pietro Frazzetta, ouvrier, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Brill, cinquante parts sociales (50) au prix de mille francs (1.000,-) chacune.

Le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations, attachés aux parts sociales présentement cédées; le cessionnaire déclare connaître la situation financière de la société.

Suite à ces cessions de parts sociales, le capital de cinq cents parts sociales (500) est réparti de la manière suivante:

1. Madame Francelina Ferreira Dos Santos, soixante parts sociales	60
2. Madame Agata Frazzetta, deux cents parts sociales	200
3. Monsieur Pietro Frazzetta, deux cent quarante parts sociales	240
Total: cinq cents parts sociales	500

Madame Agata Frazzetta exercera la fonction de gérant administratif.

Monsieur Fernando Ricardo continue à exercer la fonction de gérant technique.

Signé: F. Ferreira, A. Frazzetta, F. Ricardo, R. Spagnuolo, P. Frazzetta.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 1996.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996, vol. 302, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(13381/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

R.A.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 53.622.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg le 12 janvier 1996*

Résolutions

- 1) Le conseil d'administration nomme M. Gaguik Adibekian président du conseil.
- 2) Dûment autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 1996, le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société à M. Gaguik Adibekian, qui portera le titre d'administrateur-délégué, ce dernier pouvant engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13379/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

RB PATRIMONIUM.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mars 1996

«4. Transfert du siège social

Le conseil décide de transférer le siège social de la société au 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, et ce avec effet au 29 mars 1996. Cette décision sera publiée au Mémorial.»

Le 18 mars 1996.

Pour extrait analytique conforme
F. Lemonnier J.-P. Gerard
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13380/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 27.897.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 1996.

(13382/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SINABE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.063.

—
Les bilans et les annexes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signature.

(13389/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROYAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 30, rue J.-P. Beicht.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 24, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

(13384/275/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROYAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 30, rue J.-P. Beicht.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 avril 1996

Ont été élus administrateurs, Madame Lissie Flindt et Messieurs Jorn E. Jensen et Alex Schmitt.

ERNST & YOUNG a été nommée commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour extrait conforme

Pour copie conforme

A. Schmitt

A. Schmitt

Administrateur

Avocat-avoué

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1996, vol. 478, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13385/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mars 1996

«3. Transfert du siège social

Le conseil décide de transférer le siège de la société au 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, à effet du 29 mars 1996. Cette décision sera publiée au Mémorial.»

Le 18 mars 1996.

Pour extrait analytique conforme

M. Meyfroidt

J.-P. Gerard

Administrateur

Président-

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13386/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

ROYALE UAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 35.944.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 1996*Le conseil a décidé le transfert du siège social et des bureaux de la société à l'adresse suivante: 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1996.

G. Blampain

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13387/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SOCIETE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.854.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 1996,

Monsieur Roger Frick, gestionnaire de sociétés, fondé de pouvoir, CH-1073 Savigny, a été nommé, par voie de cooptation, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe Maillard, démissionnaire.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour SOCIETE POUR LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13391/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SOGECOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.567.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Signature.

(13392/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SOGECOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 43.567.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration extraordinaire qui s'est tenue le 15 novembre 1995
à Luxembourg*

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Sont présents: Monsieur Edgard Stainier;
Madame Irène Langer.

Ordre du jour:

Démission et nomination du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur P. Heinrichs de son poste de commissaire aux comptes et décide de nommer Monsieur Marcel Jaquemin au poste vacant de commissaire aux comptes.

La séance est levée à 11.00 heures.

E. Stainier
Administrateur

I. Langer
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13393/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SPARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 37.434.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 mars 1996

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Robert Niestle,
 - Monsieur Philippe Slendzak,
 - Monsieur Maurice Houssa,
- et le mandat de commissaire aux comptes de la société
- GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE.

Le mandat d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1995.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Agent domiciliataire

Signature

(13396/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SURFID ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 38.362.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Le Conseil d'Administration.

(13398/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SURFID ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 38.362.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 1996
 de la société mentionnée sous rubrique*

En date du 21 mars 1996, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de réélire MM. Wilfried Schnedler, Leonardo Bernasconi et Engelbert Schreiber, en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;
- de réélire la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
 Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13399/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.937.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour SPACE OPERATION S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(13394/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

SPACE OPERATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.937.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 9 mai 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;

Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour SPACE OPERATION S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1996, vol. 478, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13395/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

AMERICA PLUS.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 38.573.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature.

(13458/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

STEVORDIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.820.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 janvier 1996, que les actionnaires ont accepté, à l'unanimité, la démission de Monsieur Marc Van Hoek, en tant que directeur de la société, avec effet au 1^{er} janvier 1996 et lui ont octroyé pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée a, d'autre part, élu Monsieur Joost Has, Trust Manager, résidant à Stadtbredimus, comme directeur de la société.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

RABOBANK LUXEMBOURG S.A.
Trust Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 478, fol. 39, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13397/699/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 1996.

AIR-COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 51.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le jeudi 25 janvier 1996, que le siège de la société AIR-COM S.A. est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13454/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ALLIANCE SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le lundi 16 octobre 1995, que le siège de la société ALLIANCE SANTE S.A. est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13455/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CASKET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler (Luxembourg),
2. Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci -après créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CASKET HOLDING S.A.

Art. 2. La dure de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CHF 100.000,- (cent mille francs suisses), représenté par 1.000 (mille) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

A l'égard des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, cinq cents actions	500
2. par Monsieur Edmond Ries, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Luca Simona, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano, Via ai Ronchi 13 (Suisse);
2. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange (Luxembourg);
3. Monsieur Alexander Engel, administrateur de société, demeurant à Ponte Capriasca, Casa Duo Pine (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, société civile d'expertises comptables, fiscales et financières, avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le conseil d'administration est autorisé de changer cette adresse dans la Ville de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Schmitz, E. Ries, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1996, vol. 89S, fol. 98, case 5. – Reçu 25.430 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

M. Elter.

(13424/210/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

DYMAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société SIHI INVESTMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à St. Helier (Jersey), ici représentée par Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mars 1996;

2. La société FINANCIAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à St. Helier (Jersey),

ici représentée par Monsieur Alain Donvil, employé privé, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 mars 1996.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DYMAIR INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales, tels que modifiés.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 mars 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement, le conseil d'administration est autorisé à limiter et même à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf disposition de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles ont été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres.

Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mercredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes intérieurs peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par une décision d'une assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois le deuxième mercredi du mois de juin de l'année 1997.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société SIHI INVESTMENT COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
2. La société FINANCIAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 75.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Christian Depienne, employé privé, demeurant à Olm;
 - b) Monsieur Eddy Vanden Berghe, employé privé, demeurant à Itzig;
 - c) Monsieur Marcel Verhasselt, employé privé, demeurant à Luxembourg.
3. Monsieur Jean-Luc Geraerts, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique), a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le siège social de la société est fixé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.
6. La durée du mandat du commissaire a été fixée à six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.
7. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: A. Donvil, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 1996, vol. 822, fol. 99, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1996.

J. Delvaux.

(13425/208/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

NICO BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 6, rue de Canach.

R. C. Luxembourg B 48.966.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Nico Backes, maître-installateur, demeurant à Uebersyren, 38, rue de la Syre.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NICO BACKES, S.à r.l., avec siège social à Uebersyren, 37, rue de Beyren, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 19 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 21 du 14 janvier 1995, immatriculée au registre de commerce de et des sociétés Luxembourg sous la section B et le numéro 48.966.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Nico Backes, préqualifié.

III.- Le comparant, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société d'Uebersyren à Schuttrange, et de modifier en conséquence l'article 2 (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Schuttrange.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-5368 Schuttrange, 6, rue de Canach.

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (frs. 29.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- L'associé élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: N. Backes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1996, vol. 90S, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 avril 1996.

T. Metzler.

(13462/222/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

NICO BACKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 6, rue de Canach.

R. C. Luxembourg B 48.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 avril 1996.

T. Metzler.

(13463/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ALREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 11, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 28.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril, vol. 478, fol. 34, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour ALREST, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(13457/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CARIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter.

R. C. Luxembourg B 48.630.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} avril 1996

1. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions d'Administrateur:

Monsieur Patrick Rochas, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Philippe Slendzak, demeurant à Luxembourg,

Mademoiselle Céline Stein, demeurant à Luxembourg,

en remplacement des administrateurs jusqu'à lors en fonction.

L'Assemblée décide également de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de Commissaire:

la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue du mandat débuté par leurs prédécesseurs.

2. L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social au 3, rue Nic Welter, L-2740 Luxembourg.

CARIMA S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1996, vol. 478, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13477/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.280.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenu le 16 octobre 1995, que le siège de la société ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS S.A. est transféré au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13456/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

AMBO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 53, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

AMBO S.A.
Signature

(13459/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

AMBO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 mars 1996

Messieurs A. de Bernardi, L. Bonani et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme
AMBO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13460/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

A & V INVESTMENTS S.C.I., Société Civile Particulière.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 1^{er} avril 1996 a décidé de transférer le siège statutaire et de direction effective de la société au 3, avenue Frédéric Le Play, 75007 Paris (France) et de nommer Madame Paraskeva Zlateva comme gérante en remplacement de Monsieur Assen Nicolov.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13461/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BENEDU HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.902.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 17 avril 1996.

Signature.

(13471/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BENEDU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 26.902.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 22 mars 1996

L'assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Madame Fernande Poncin, administrateur, et nomme en son remplacement, Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Monsieur Paul Albrecht terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour BENEDU HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13472/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BANK OF BOSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.217.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANK OF BOSTON S.A.
Par mandat
M. Dennewald
Avocat

(13465/273/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BANK OF BOSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.217.

EXTRAIT

Ont été désignés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1997:

- Monsieur Jean Lefranc, vice-président de la FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON, demeurant à Luxembourg-Ville,

- Monsieur Mark A. Mac Lennan, group executive, Senior vice-président de FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON, demeurant à Boston, Massachusetts,

- Monsieur Mark E. Linehan, vice-président de la FIRST NATIONAL BANK OF BOSTON, demeurant à Boston, Massachusetts.

A été désignée expert indépendant:

- COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour BANK OF BOSTON S.A.
Par mandat
M. Dennewald
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13466/273/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BANQUE LEU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 16.578.

Les états financiers au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANQUE LEU (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(13467/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BEBES-POUSSINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1211 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.734.

Les documents de clôture rectifiés de l'année 1993, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82B, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour BEBES-POUSSINS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(13468/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BERTHOLD BENZKIRCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 1, rue de Wecker.
R. C. Luxembourg B 39.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 478, fol. 34, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour la GmbH BERTHOLD BENZKIRCH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(13473/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BEIM FRANCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.754.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Francesco Di Lauro, commerçant, demeurant à Foetz, rue du Brill;
- 2.- Monsieur Felice Salvia, garçon de restaurant, demeurant à Luxembourg, 3, rue Auguste Tremont;
- 3.- Monsieur Serge Leches, cuisinier, demeurant à Bridel, 27, rue de Strassen.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société BEIM FRANCO, société à responsabilité limitée, avec siège social à Senningerberg, 86, route de Trèves, constituée sous la dénomination BEIM FRANCO A CARMEN, société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 du 28 février 1990, modifiée suivant deux actes reçus par le notaire soussigné, le 1^{er} août 1995, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 16 octobre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 11 janvier 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 15 février 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 31.754.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Francesco Di Lauro, préqualifié, quatre cent cinquante-sept parts sociales	457
2) à Monsieur Felice Salvia, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
3) à Monsieur Serge Leches, préqualifié, huit parts sociales	8
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Monsieur Serge Leches, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit huit (8) parts sociales de la société dont il s'agit, à Monsieur Francesco Di Lauro, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de cinq cent mille francs (frs 500.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V - Monsieur Felice Salvia, préqualifié, agissant en sa qualité d'associé, déclare expressément renoncer à son droit de préemption et approuver la susdite cession de parts sociales.

VI.- Monsieur Serge Leches, préqualifié, déclare par les présentes démissionner, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant technique pour la branche hôtelière de la société.

VII.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Francesco Di Lauro, demeurant à Foetz, rue du Brill, quatre cent soixante-cinq parts sociales	465
2.- Monsieur Felice Salvia, garçon de restaurant, demeurant à Luxembourg, 3, rue Auguste Tremont, trente-cinq parts sociales	35
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Serge Leches, préqualifié, de sa fonction de gérant technique pour la branche hôtelière.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique pour la branche hôtelière est accordée à Monsieur Serge Leches.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant unique de la société, Monsieur Francesco Di Lauro, préqualifié.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

VIII.- Monsieur Francesco Di Lauro, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

IX.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-huit mille francs (frs 38.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

X.- Les comparants élisent domicile au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Di Lauro, F. Salvia, S. Leches, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1996, vol. 90S, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 avril 1996.

T. Metzler.

(13469/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BEIM FRANCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 31.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 avril 1996.

T. Metzler.

(13470/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 14.630.

Les documents de clôture de l'année 1993 enregistrés à Mersch, le 4 avril 1996, vol. 121, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, avril 1996.

Pour COEBA S.A.
FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(13480/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

BUSINESS TECHNOLOGY SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 62, rue de Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.444.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour le gérant
Signature

(13474/600/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CALCIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.611.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mars.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALCIPAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.611, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 96 du 5 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 363 du 25 août 1992.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Dominique Kayl, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 6, paragraphe 2, des statuts, aux fins de lui donner la teneur suivante: «Les mandats des administrateurs et du ou des commissaires sont exercés, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit.»

2) Nomination d'un administrateur complémentaire.

3) Suppression de l'article 9 des statuts.

4) Modification de l'article 11 des statuts, aux fins de lui donner la teneur suivante: «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation, la prochaine assemblée se réunissant en 1997.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«Les mandats des administrateurs et du ou des commissaires sont exercés, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et nomme comme administrateur complémentaire:

Monsieur Yves Willems, administrateur de sociétés, demeurant à Dion-Valmont (Belgique).

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mai à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

La prochaine assemblée annuelle se réunira en mai 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Kayl, C. Hubert, S. Tabery, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 1996, vol. 89S, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 1996.

F. Baden.

(13475/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CALCIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

F. Baden.

(13476/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CARTESIAN FUND.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 40.926.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1996.

Signature.

(13478/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R. C. Luxembourg B 42.392.

(a) Par décisions de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 1996:

- la démission de M. Stephen Kleykampf a été acceptée,
- le nombre des administrateurs a été réduit de quatre à trois.

(b) Par décision du Conseil d'Administration du 19 janvier 1996, M. Raymond Michelis a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 21 mars 1996.

Pour avis sincère et conforme
Pour CENTRE COMMERCIAL DE SOLEUVRE S.A.
Experts Comptables
KPMG

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 478, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13479/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 13, route d'Esch.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

(13481/732/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

**CEDIF S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 48.836.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 17 avril 1996.

Signature.

(13482/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

**CEDIF S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 48.836.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 1996

L'Assemblée ratifie la nomination par cooptation aux fonctions d'administrateur, intervenue en date du 15 novembre 1994, de Mlle Armelle Beato, en remplacement de Mlle Geneviève Baué, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée accorde à Mlle Geneviève Baué décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Pour CEDIF S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 56, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13483/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DU VIRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.867.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 1996, vol. 478, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Signature.

(13484/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COMPAGNIE TRANSMARITIME D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 7.026.

Les états financiers au 31 décembre 1995, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 1996, vol. 478, fol. 14, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE TRANSMARITIME D'INVESTISSEMENT S.A.

Signature

(13485/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 46, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour COPAIN HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature	Signature
-----------	-----------

(13486/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.088.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 2 mai 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Oberkorn;
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freylange;
Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Christian AGATA, employé privé, Wecker
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour COPAIN HOLDING S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1996, vol. 478, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13487/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 45.727.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtundzwanzigsten Februar.
Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Die alleinigen Aktionäre der Aktiengesellschaft CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hiernach kurz mit «die Gesellschaft» bezeichnet, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B, Nummer 45.727, nämlich:

1.- CREDIS INTERNATIONAL FUND HOLDING AG, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zürich (Schweiz),

hier vertreten durch Herrn Raymond Melchers, administrateur-délégué der Gesellschaft CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Zürich (Schweiz), am 26. Februar 1996, gegenwärtiger Urkunde beigebogen,

Inhaber von zweitausendeinhundertneunundneunzig Aktien 2.199

2.- SCHWEIZERISCHE KREDITANSTALT, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zürich (Schweiz),

hier vertreten durch Herrn Germain Trichies, sous-directeur der Gesellschaft CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., wohnhaft in Schweiz,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Zürich (Schweiz) am 26. Februar 1996, gegenwärtiger Urkunde beigebogen,

Inhaber von einer Aktie 1

Total: 2.200

von je eintausend (1.000,-) Schweizer Franken, welche das gesamte Kapital von zwei Millionen zweihunderttausend (2.200.000,-) Schweizer Franken bilden.

Welche Komparenten erklären, genauestens über die zu fassenden Beschlüsse im Bilde zu sein, und den instrumentierenden Notar ersuchen, folgende einstimmig gefaßte Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die statutarische Referenz auf den Buchprüfer oder Kommissar durch eine Referenz auf den Abschlußprüfer in den Artikeln 15, 18, 21 und 22 der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 15.** Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Ihr sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrats sowie Festsetzung ihrer Vergütungen;
- Genehmigung des Jahresabschlusses;
- Entlastung des Verwaltungsrats;
- Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- Änderungen der Satzung;
- Auflösung der Gesellschaft.»

Art. 18. Erster Abschnitt. «Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder den Abschlussprüfer einberufen. Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Abschlußprüfer hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.»

Art. 21. Zweiter Abschnitt. «Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft dem Abschlußprüfer vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet.»

Art. 22. Letzter Abschnitt d). «d) der Abschlußprüfer hat in seinem Bericht an den Verwaltungsrat zu überprüfen, ob vorgenannte Konditionen erfüllt sind.»

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, den letzten Satz von Artikel 13 der Satzung zu streichen.

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die ersatzlose Streichung von Artikel 14 der Satzung mit Neunummerierung der nachfolgenden Artikel.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Melchers, G. Trichies, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 89S, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. April 1996.

R. Neuman.

(13490/226/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.727.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 1996.

(13491/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.970.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13488/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

CORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.970.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 1996, vol. 478, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(13489/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 1996.
